



# Commune de Feillens

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 7 juillet 2022

Nombre de membres en exercice : 23

Nombre de présents : 16

Votants : 22 (A. Delalande a donné pouvoir à F. Goyon, J. Desnoyer a donné pouvoir à B. Chambard, R. Duby a donné pouvoir à G. Dumas, S. Gonod a donné pouvoir à N. Chanut, V. Poli a donné pouvoir à C. Renoud-Lyat, O. Verne a donné pouvoir à G. Monterrat)

Votes : Pour 22 – Contre 0 – Abstentions 0

Date de convocation : 1<sup>er</sup> juillet 2022

L'an deux-mille-vingt-deux et le sept juillet, à 20h00, le Conseil Municipal de la commune de FEILLENS s'est réuni au nombre prévu par la loi dans le lieu habituel de ses séances, en réunion ordinaire, sous la présidence de Monsieur Guy BILLOUDET, Maire.

**Présents** : Mmes Boyer L., Carillier M., Chanut N., Joly E., Mendes F., Renoud-Lyat C., et MM BillouDET G., Chambard B., Condemine J-P., De Crombrughe M., Dumas G., Favre C., Gonod JY., Goyon F., Monterrat G., Vaissaud D.

**Excusés** : Mmes Desnoyer J. (a donné pouvoir à Chambard B.), Duby R. (a donné pouvoir à Dumas G.), Gonod S. (a donné pouvoir à Chanut N.), Poli V. (a donné pouvoir à Renoud-Lyat C.), Verne O. (a donné pouvoir à Monterrat G.), et MM Bornarel R., Delalande A. (a donné pouvoir à Goyon F.)

**Secrétaire de séance** : Nathalie Chanut

### **Objet : Mise à disposition d'un agent au profit de la Communauté de Communes Bresse et Saône**

Monsieur le Maire explique que l'agent chargé de la mise en œuvre du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal à la Communauté de Communes Bresse et Saône a fait l'objet d'une mutation, et que pour le moment son remplaçant n'a pas été trouvé.

Or la procédure de PLUi se trouve actuellement dans sa phase finale et il est impératif qu'une personne compétente puisse suivre la procédure. La commune de Feillens dispose d'une chargée d'urbanisme en capacité, et d'accord, pour assurer cette mission.

Monsieur le Maire propose donc de signer avec la CCCBS une convention de mise à disposition de la chargée d'urbanisme, rédacteur territorial, de Feillens, convention qui devra préciser les missions confiées, les conditions d'emploi de l'agent, et les modalités de remboursement des heures effectuées au profit de la CCBS.

Où l'exposé du Maire, le conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**AUTORISE** la mise à disposition de la chargée d'urbanisme de la commune de Feillens, au profit de la CCBS, pour finaliser la procédure d'élaboration du PLUi

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document afférent à cette décision.

Pour copie conforme  
Le Maire

Guy BILLOUDET

Vice-Président du Conseil Départemental aux routes et aux mobilités  
Président de la Communauté de Communes Bresse et Saône



Affiché le  
Le Maire,